



Paris, le 23 novembre 2009

**Monsieur le directeur général
des douanes et droits indirects
5-11, rue des deux Communes
93100 MONTREUIL Cedex**

Monsieur le directeur général,

Depuis la rentrée, vous menez une campagne d'information de grande ampleur, appelée CAP 2012, à destination de l'ensemble des douaniers.

Le premier acte s'est tenu le 10 septembre devant les personnels de l'encadrement en grande pompe au palais des congrès de Montreuil et pour un coût très certainement conséquent au regard des efforts budgétaires que vous imposez aux agents. A ce propos, nous vous rappelons que nous attendons de connaître le montant des dépenses engagées par l'administration pour ce grand show ?

Le second acte, dédié aux autres agents, se déroule depuis le mois d'octobre dans les différentes directions. Une fois passée la faute de goût (petits fours pour les uns, rien pour les autres), votre intention d'informer tous les douaniers quant aux évolutions de la douane, et notamment de la politique sociale et salariale, est louable. La réaction des personnels l'est tout autant.

En effet, votre élan de franchise couplé aux talents de notre ministre de la Fonction Publique en matière de communication ont suscité les plus vives inquiétudes auprès des agents.

Comment aurait-il pu en être autrement ?

En point d'orgue, vous leur annoncez 1 100 emplois supprimés d'ici à 2011 et l'instauration d'une PFR dans le seul but d'individualiser leur rémunération en modulant leur prime.

A ce jour, les agents de Roissy ont fortement exprimé leur refus d'adhérer à CAP 2012 par le biais d'une journée de grève et de manifestation, empreinte de réussite, le 20 novembre dernier.

Par ce courrier, nous nous faisons les porteurs de leurs revendications qui sont :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois en douane ;**
- **la non application en douane des principes de mobilité tels que prévus dans la loi n° 2009-72 du 03 août 2009** (la réorientation professionnelle qui peut mener à la perte de son emploi, les emplois permanents à temps non complet, les emplois de non titulaires en CDD et le recours à l'intérim) ;
- **la non instauration de toute forme de rémunération individuelle ou au mérite telle que la PFR ;**
- **le maintien des missions douanières au lieu de leur externalisation ;**
- **le maintien du système de mutations actuel.**

Sans réponse claire et acceptable pour les personnels douaniers, émanant de la direction générale avant le 30 novembre prochain, les agents conviendront d'un nouvel appel à manifester sur l'aéroport de Roissy.

Dans votre présentation de CAP 2012, vous concluez par un vœu pieux qui est : « *Traçons ensemble l'avenir de la douane* »

Aussi, nous vous invitons à prendre en considération les revendications légitimes des agents, au risque d'assumer, seul, les responsabilités d'un conflit latent auprès des personnels douaniers.

Dans l'attente de votre expression, je vous prie, monsieur le directeur général, de croire en l'assurance de notre entière considération.

Le secrétaire national,

S. RUCART

Tél
01 56 41 55 50
Fax
01 56 41 55 59
douanes@cfdt-finances.fr
www.cfdt-finances.fr